COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE

REUNION DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

Le 26 octobre 2022, à 15 heures 50, les membres de la Commission Permanente, dûment convoqués par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

L'instance dont il s'agit siège sous son format délibérant.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont présents en mode Teams :

Mmes et M. Véronique ARRIGHI, Saveriu LUCIANI et Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Mme Valérie BOZZI par Mme Christelle COMBETTE, M. Xavier LACOMBE par M. Jean-Martin MONDOLONI.

Assistent à la réunion :

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé (en mode Teams),

- M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
- M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,
- La Présidente de l'Assemblée de Corse procède à l'appel nominal et ouvre la séance. Elle porte à la connaissance des commissaires qu'Electricité de France effectue des travaux de maintenance dans le quartier qui entoure le siège de

l'institution et qu'un dispositif sur onduleur a été activité. Nonobstant, la survenance d'une coupure de courant ne peut être exclue.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

 Raportu n^u 301: Appruvazione di i prucessi verbali di e Cummissione Permanente di u 28 di sittembre è di u 10 d'uttobre di u 2022.
 Rapport n° 301: Approbation des procès-verbaux des Commissions Permanentes du 28 septembre et du 10 octobre 2022.

La Présidente MAUPERTUIS demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur les contenus respectifs des procès-verbaux de la Commission Permanente des 28 septembre et 10 octobre 2022.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse suggère d'alléger la séance eu égard au risque de coupure éventuelle d'alimentation en électricité. Elle donnera ainsi lecture des seuls avis des commissions organiques relatifs aux rapports inscrits à l'ordre du jour et n'effectuera pas celle des comptes rendus.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n^u 268 : Smaterializazione di l'avisi di gravidanza.
 Rapport n° 268 : Dématérialisation des avis de grossesses.

Mme FAZI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS indique que la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable.

Ce rapport ne donnant lieu à aucune prise de parole, elle le met aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène

CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

 Raportu n^u 266: Cunvinzioni di partinariatu ingaghjatu trà a Cullittività di Corsica è u Centru Intercumunali d'Azzioni Suciali di u paesi aiaccinu.
 Rapport n° 266: Convention de partenariat engagé entre la Collectivité de Corse et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du pays ajaccien.

Le rapport est présenté par Mme FAZI.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont délivré, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite le suffrage des commissaires.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

• Raportu n^u 265 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu dipartimentale di i pupilli di l'insignamentu publicu di Cismonte.

Rapport n° 265 : Convention de financement de l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Haute-Corse.

Mme FAZI présente le rapport et précise que les crédits se rapportant à cette opération feront l'objet d'une inscription au budget supplémentaire appelé à être examiné demain en séance publique de **l'Assemblée de Corse**. Elle ajoute que ce procédé ne pose pas de difficultés particulières selon les services de la collectivité.

Un avis favorable a été délivré par la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux ainsi que par la Commission des Finances et de la Fiscalité.

M. BENEDETTI préconise de reporter l'examen du rapport considéré en session. Il est rejoint en cela par la Présidente de l'Assemblée de Corse alors que M. MONDOLONI formule des interrogations sur le caractère règlementaire de cette opération.

M. PAOLINI propose que la délibération correspondante soit assortie d'une mention ainsi libellée « adoptée sous réserve de l'inscription des crédits au budget supplémentaire ».

Il s'ensuit un échange auquel participent tous les intervenants et au terme duquel les intéressés manifestent l'intention de connaître la position de l'administration.

Le directeur général des services de la Collectivité de Corse assure que tout risque juridique est écarté dès lors que l'acte est adopté selon les conditions évoquées par M. PAOLINI.

Le rapport est mis aux voix.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

• Raportu n^u 294 : Cunvinzioni d'ughjittivi è di mezi di l'Ussirvatoriu Righjunali di a Saluta di Corsica par l'annu 2022.

Rapport n° 294 : Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 de l'Observatoire Régional de la Santé de Corse.

Le rapport est présenté par Mme FAZI.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. MONDOLONI demande à disposer d'informations concernant la situation de l'Observatoire Régional de la Santé. Il formule des interrogations sur l'avenir de cet établissement qui réalise un travail de grande qualité. Il commente l'amendement déposé par son groupe **Un Soffiu Novu** et dont la teneur suit :

Après l'article 2, est inséré un nouvel article, numéroté 3, ainsi rédigé :

« ARTICLE 3 :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse que la convention suivante soit établie sur une durée quinquennale (2023-2027) et qu'elle soit signée dans le

mois suivant le rendu à la Collectivité du rapport d'activité et des comptes annuels de 2022, validés par Assemblée Générale de l'ORS de Corse. »

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

- **M. BENEDETTI**, après avoir rappelé que cette association a été créée en 1986, interroge la représentante de l'exécutif sur l'état d'avancement de l'audit évoqué dans le rapport. S'agissant de l'avenir de cet observatoire, deux solutions sont susceptibles d'être envisagées :
- le rattachement pur et simple à la Collectivité de Corse,
- la conservation de ce dispositif de partenariat croisé avec l'Agence Régionale de Santé et la collectivité, cette dernière apportant des financements à hauteur de 80%.

Il faut également que les élus détiennent des informations sur les études produites par l'établissement.

Mme FAZI informe **les commissaires** que l'audit sera présenté prochainement dans le cadre d'une session. Elle reconnaît que l'ORS a été confronté à des difficultés en matière de personnels mais l'exécutif est attaché à ce qu'il conserve son statut actuel.

Sur l'amendement, elle considère que la mise en place d'une convention quinquennale s'avère trop complexe et elle retient l'option d'un contrat triennal accompagné d'un ajustement annuel. Dans cet esprit, elle délivre un avis défavorable sur le contenu du texte proposé par **M. MONDOLONI**.

M. MONDOLONI insiste sur le fait que le même amendement a été adopté l'an dernier. Néanmoins, il consent à sous-amender le texte en réduisant la durée du conventionnement à trois ans. Il appartient à l'exécutif d'inscrire cette nouvelle disposition au budget supplémentaire qui sera examiné demain en session.

Une discussion s'engage à laquelle participent la Présidente MAUPERTUIS, Mme FAZI et M. MONDOLONI.

1-1- Vote de l'amendement sous-amendé :

Dans un premier temps, la Présidente de l'Assemblée de Corse met l'amendement sous-amendé aux voix. Il est ainsi libellé :

« ARTICLE 3 :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse que la convention suivante soit établie sur une durée triennale (2023-2025) et qu'elle soit signée dans le mois suivant le rendu à la Collectivité du rapport d'activité et des comptes annuels de 2022, validés par Assemblée Générale de l'ORS de Corse. »

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

1-2- Vote du rapport amendé :

Dans un second temps, elle demande aux commissaires de se prononcer sur le rapport ainsi amendé.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

 Raportu n^u 293 : Cunvenzione puntellu pè a lotta contru à a puvertà è per l'accessu à l'impiegu, trà a Cullettività di Corsica è u Statu, per l'eserciziu 2022.

Rapport n° 293 : Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi liant la Collectivité de Corse et l'État sur l'exercice 2022.

Mme FAZI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS indique que la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

- M. MONDOLONI fait observer que l'Assemblée de Corse avait adopté en juillet un amendement déposé par Mme COGNETTI-TURCHINI prévoyant une disposition dont il espère qu'elle sera rendue opérationnelle en 2023.
- **M. BENEDETTI** constate que la précarité et le coût de la vie ont singulièrement augmenté depuis plusieurs mois. Pour autant, la participation de l'Etat a baissé. Il convient de parvenir à figer sa contribution.

Mme FAZI, répondant à **M. MONDOLONI**, rapporte que l'amendement a été intégré. Le Fond de Solidarité pour le Logement sera abondé à hauteur de 200 000 euros pour anticiper les effets de la crise énergétique. Elle indique à **M. BENEDETTI** qu'une réunion de travail a été programmée avec l'Etat pour négocier une augmentation du montant de l'enveloppe allouée.

La Présidente de l'Assemblée de Corse appelle les commissaires à se prononcer sur le présent rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

• Raportu n^u 264 : Approvu di a cunvenzione di finanziamentu di l'associu OPRA A LECCIA Cumitatu di Quartieru (OLCQ).

Rapport n° 264 : Approbation de la convention de financement de l'association OPRA A LECCIA Comité de Quartier (OLCQ).

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

Les avis respectifs de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité sont favorables.

Le rapport est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0 Raportu n^u 281 : Cunvenzione di finanziamentu di l'associu ADIE.
 Rapport n° 281 : Convention de financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

Mme FAZI présente le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

 Raportu n^u 282: Cunvenzione di finanziamentu di l'associu « Corse Active Pour l'Initiative ».

Rapport n° 282 : Convention de financement de l'association « Corse Active pour l'Initiative (CAPI).

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité, ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. MONDOLONI constate que ce rapport consiste à régulariser l'exercice 2022. Dans le même esprit qui a prévalu lors de l'examen du rapport n° 265 relatif à la convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement publique de la Haute-Corse, il suggère de dégager des perspectives triennales. Une démarche plus active en amont s'avère également nécessaire. Par ailleurs et comme précédemment, les crédits seront inscrits au budget supplémentaire qui sera examiné postérieurement.

Consécutivement à cette observation, un débat s'engage auquel prennent part, outre la Présidente MAUPERTUIS et Mme FAZI, MM. MONDOLONI et BENEDETTI. A l'issue, il est convenu de porter une mention à la délibération précisant que son exécution interviendra sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

Le rapport est ensuite mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Une coupure électrique intervient à 16 heures 41.

Le directeur général des services indique qu'il a obtenu des Chemins de Fer de la Corse la livraison de carburant permettant l'utilisation du groupe électrogène. Une attente d'environ quarante-cinq minutes est cependant nécessaire.

La Présidente de l'Assemblée de Corse formule une proposition susceptible d'assurer la poursuite immédiate de la séance incluant la participation des membres du groupe Avanzemu, les intéressés étant associés à la présente réunion en mode distanciel. Mme TIBERI est ainsi placée en relation avec la salle des délibérations par le truchement d'un téléphone mobile. M. LUCIANI donne pouvoir à Mme TIBERI pour délibérer en ses lieu et place alors que Mme ARRIGHI fait de même au bénéfice de M. VANNI.

Il est 16 heures 56 et la séance reprend.

 Raportu n^u 283 Cunvenzione di finanziamentu pè u funziunamentu di u locu di vita Paese di legnu gestitu da a « Fraternité du partage ».
 Rapport n° 283 : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie Paese di legnu géré par la Fraternité du partage.

M. PAOLINI procède à la présentation du rapport.

Un avis favorable a été émis sur ce rapport, d'une part, par la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et, d'autre part, par la Commission des Finances et de la Fiscalité.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

• Raportu n^u 284 : Suvvinzioni di funziunamentu par l'attività d'accolta di ghjornu gistita da a FALEP in a cumuna d'Aiacciu.

Rapport n° 284 : Subvention de fonctionnement relative à l'activité d'accueil de jour gérée par la FALEP sur la commune d'Aiacciu.

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

La Présidente MAUPERTUIS dit que la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents: Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

• Raportu n^u 287 : Cunvenzione rilative à u finanziamentu di i dispusitivi d'alloghju d'urgenza per l'annu 2022.

Rapport n° 287: Conventions relatives au financement des dispositifs d'hébergement d'urgence pour l'année 2022

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

La Présidente MAUPERTUIS précise que la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI fait remarquer que ces projets de convention courent depuis le 1^{er} janvier 2022. Il s'étonne une nouvelle fois que celles-ci soient proposées à l'examen **des commissaires** pour être adoptées en octobre, l'agent comptable n'étant pas dès lors en mesure de payer des acomptes. Il insiste pour qu'à l'avenir ces partenariats soient contractualisés plus tôt.

Moyennant l'inscription de la mention prévue aux rapports numérotés 265 et 282, la **Présidente de l'Assemblée de Corse** appelle **les commissaires** à se prononcer sur le rapport dont il s'agit.

Sont absents : Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

<u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT - FORMATION</u> - RECHERCHE

Raportu n^u 288: Dumanda di suvvenzione per l'attrazzera numerica di i stabilimenti publichi lucali d'insignamentu di Corsica à titulu di u prugramma operaziunale FEDER-FSE 2014-2020 Corsica.
 Rapport n° 288: Demande de subventions d'investissement pour l'équipement numérique des EPLE de Corse au titre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Corse.

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS communique les avis respectifs de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité. Ces derniers sont favorables.

M. MONDOLONI fait état des controverses sur l'utilisation du WIFI pour lequel il n'existe pas de garantie au niveau de la santé publique.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Raportu n^u 296 : Adesioni à u dispusitivu Territorii Numerichi Educativi.
 Rapport n° 296 : Adhésion au dispositif Territoires Numériques Educatifs (TNE).

Le rapport est présenté par M. VINCIGUERRA.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents: Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n^u 285 : Uparazioni di rivitulita di u tarritoriu di Prupià.
 Rapport n° 285 : Opération de revitalisation du territoire de Prupià.

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS précise que la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

- **M. BENEDETTI** s'étonne que la réalisation de cette opération de revitalisation ne soit pas intervenue dans le cadre des travaux du tunnel et de la déviation. En substance, un retard a été contracté au niveau de la seconde tranche entraînant un risque de perte des subventions exceptionnelles allouées par l'Etat.
- **M. MONDOLONI** souhaite disposer de précisions concernant le montant global estimé de la deuxième phase de l'opération considérée ainsi que de la date à laquelle elle débutera.

M. VINCIGUERRA et le directeur général adjoint en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments précisent que la seconde tranche sera engagée dès que la première sera achevée, soit au début de l'automne 2023.

Le rapport est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

L'électricité est rétablie.

 Raportu n^u 286: Cunvenzione di trasferimentu di a gestione di a cansa d'accessu à u parcheghju intermudale di Furiani.

Rapport n° 286 : Convention de transfert de gestion de la bretelle d'accès au parking intermodal de Furiani.

Le rapport est présenté par M. VINCIGUERRA.

La Présidente MAUPERTUIS dit que la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a délivré un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

• Raportu n^u 299 : Mudificazione di i statuti di l'Agenza di sviluppu ecunomicu di a Corsica.

Rapport n° 299 : Modification des statuts de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable.

Mme COMBETTE indique que les membres du groupe Un Soffiu Novu auquel elle appartient ne participeront pas au vote s'agissant de ce dossier. Cette position s'inscrit dans le même esprit qui avait prévalu l'an dernier lors de l'examen du rapport en session sur les nouveaux statuts de l'établissement et au cours duquel l'Assemblée de Corse avait délibéré favorablement sur le changement d'ordonnateur de l'agence, le directeur se substituant au président. En effet, ce dernier occupe également les fonctions de président de la Caisse de Développement de la Corse (CADEC). Cette situation, déjà signalée en substance, interpelle les élus du groupe et ils en appellent à la prudence.

M. VINCIGUERRA répond que la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique a validé ce dispositif. Une étanchéité totale existe entre les deux fonctions qu'il exerce conformément aux recommandations de l'autorité précitée.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le rapport considéré aux suffrages des commissaires.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI et Julia TIBERI

POUR: 9 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 6

Raportu n^u 279: Raportu d'infurmazioni nantu à l'evuluzioni di i mudalità di sparghjera di u dispusitivu d'incubazioni publica tarrituriali.
 Rapport n° 279: Rapport d'information sur l'évolution des modalités de

déploiement du dispositif d'incubation publique territoriale.

La présentation du rapport est effectuée par M. PAOLINI.

Un avis favorable a été émis par la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Mme COMBETTE souligne qu'il s'agit d'un dossier important pour la région. Aussi, le groupe au titre duquel elle s'exprime n'envisage aucunement de remettre en cause le contenu du rapport quant au fond. En revanche, des interrogations subsistent. Ainsi sur l'avenir de l'incubateur, il conviendrait de disposer d'un bilan. Elle constate par ailleurs qu'aucun élu de l'Assemblée de Corse ne siège au sein du groupe de travail constitué à cet effet et que ce dernier a élaboré des scenarii sans argumentaires. Le groupe en cause ne retient pas comme possibilité la constitution d'une Société Publique Locale. Elle note également que les membres de l'Assemblée de Corse n'ont pas été rendus destinataires des conclusions formulées par les experts. Elle conclut en faisant part de son scepticisme sur le recours à une procédure de marché public pour cette opération. Ledit marché serait vicié dans l'hypothèse où l'attributaire serait INIZIA. Dans le cas contraire, elle ne manque pas de s'interroger sur l'avenir de cette entité.

- **M. BENEDETTI** n'est pas convaincu de l'utilité d'avoir recours à des experts qui suggèrent de retenir trois solutions, à savoir la société publique, la délégation de service public ou l'association avec un lien « *in house* ». Paradoxalement, le choix se porte sur l'appel d'offres. L'intervenant identifie là une forme de dérive et dit qu'il y a lieu de procéder à un nouvel examen global. En ce qui le concerne, il plaide pour le dispositif « *in house* ».
- M. PAOLINI informe les commissaires qu'un audit a été réalisé et qu'il leur sera communiqué. Sur la procédure retenue, il rapporte qu'elle a été validée par les conseils de la collectivité. En tout état de cause, le Conseil exécutif de Corse a l'intention de pérenniser l'outil. Il n'est pas souhaitable de le réinternaliser au sein de l'ADEC. Le scenario retenu est un excellent compromis.

Au terme de ces échanges, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** demande s'il n'est pas nécessaire à ce stade de s'en tenir à un simple rapport d'information.

Un débat s'engage auquel participent MM. BENEDETTI, MONDOLONI et PAOLINI. Le premier fait état d'un désordre juridique et sollicite une modification des termes de la délibération. Le second souhaite que la Commission Permanente s'en tienne à une prise d'acte assortie d'une délibération. Le troisième observe que trois options subsistent : la prise d'acte, la modification de la délibération ou le report en séance de l'Assemblée de Corse. Dans l'immédiat, il préconise de suspendre le vote sur cette affaire.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES FISCALITE

- Raportu n^u 267 : Rimessa di grazia à ghjuvore di l'anzianu pagadore dipartimentale di Cismonte.
 - Rapport n° 267 : Remise gracieuse en faveur de l'ancien payeur départemental de Haute-Corse.

S'agissant de ce rapport, M. Jean BIANCUCCI donne pouvoir à M. Romain COLONNA.

M. PAOLINI présente le rapport.

La Président MAUPERTUIS indique que la Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Elle met ensuite le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

FUNDIARIU / FONCIER

 Raportu n^u 289 : Aghjustu à a cunvenzione di cuncorsu tecnicu cù a SAFER Corsica in quantu à a 2X2 vie U Borgu / Talasani.

Rapport n° 289 : Avenant à la convention de concours technique avec la SAFER corse relative à la 2X2 voies U Borgu / Talasani.

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

La Présidente MAUPERTUIS annonce que la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. MONDOLONI observe qu'au niveau de la forme, le conventionnement est caduc depuis le 10 octobre écoulé. Sur le fond, il déplore l'absence de communication sur ce sujet. Les élus apprennent par le biais de ce document que la collectivité s'engage dans une politique de constitution de réserve foncière donnant lieu à des acquisitions alors que cela n'apparait plus comme une priorité. Aussi, serait-il souhaitable qu'un focus précis soit présenté en Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par l'exécutif sur le réseau routier.

Dans cet esprit, **M. BENEDETTI** plaide pour la signature d'une convention sur le long terme impliquant l'établissement préalable d'un schéma routier territorial. La procédure actuelle consiste à un gel de terrains qui peut se traduire par des risques spéculatifs. Il évoque également une mission SAFER dans la perspective de l'édification de la voie de chemin de fer. Pour toutes ces raisons, des conventions réelles et adaptées sont indispensables.

- M. VANNI dit qu'une vision du tracé routier et ferroviaire est nécessaire ainsi qu'il l'a suggéré en Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
- M. PAOLINI rappelle que le prolongement de la deux fois deux voies après Casamozza n'est plus désormais un objectif considéré comme prioritaire. L'exécutif privilégie le multimodal. Il partage les propos de M. BENEDETTI selon lequel il y a lieu de collaborer activement avec la SAFER. Les acquisitions foncières permettront la prolongation de la voie ferroviaire en plaine orientale, le tronçon routier s'avérant particulièrement dangereux sur certaines portions. Dans cette perspective, les objectifs visent à fluidifier le trafic et à créer des voies de contournement. Ce travail sur lequel l'exécutif reviendra vers le délibérant est mené à bien avec l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.

La Présidente MAUPERTUIS soumet le rapport aux suffrages des commissaires.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

RISORCE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

 Raportu n^u 278: Mudificazioni di a cunvinzioni di missa à dispusizioni di parsunali di a Cullittività di Corsica pressu à a MDPH di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 278 : Modification de la convention de mise à disposition de personnels de la Collectivité de Corse auprès de la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse.

M. PAOLINI présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier

LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

• Raportu n^u 277 : Determinazione di i raporti d'avanzamentu di gradu à a Cullettività di Corsica pè u 2022.

Rapport n° 277 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse pour l'année 2022.

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

La Présidente MAUPERTUIS informe que la Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

- **M. BENEDETTI** constate que, sur les propositions d'avancement, la collectivité a opté pour la gestion de la masse salariale. Il qualifie cette initiative de bonne mesure. Cependant, il convient ensuite d'assurer la mise en œuvre de logiques de management et d'organisation. Par ailleurs, il manque un modèle global. Il observe que des progrès ont été accomplis dans ce domaine mais que cela demeure insuffisant. Il subsiste un malaise social dans l'institution et un problème humain nonobstant les efforts réalisés.
- **M. VANNI** insiste sur les réalisations en termes sociaux qui sont considérables et qui ont inspiré les organes satellites. Dans le contexte actuel et même si cela paraît insuffisant, les améliorations sont significatives au regard de ce qui est effectué dans la plupart des collectivités. Il cite à l'appui le régime indemnitaire et ajoute que la majorité serait inspirée de faire connaître et d'expliquer ces avancées.
- M. PAOLINI partage les propos des deux intervenants. Le malaise social existe au sein de la collectivité mais il s'agit d'un malaise général qui atteint toute la fonction publique ainsi que le privé. Il résulte du contexte de crise profonde qui secoue le monde du travail dont il y a lieu de prendre la dimension et sur lequel il faut réagir. La Collectivité de Corse n'est pas en capacité d'aller plus loin actuellement même si des cas individuels n'ont pas été traités correctement. Il plaide pour l'accomplissement d'un travail collectif pour récompenser le critère du mérite.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

 Raportu n^u 279 : Raportu d'infurmazioni nantu à l'evuluzioni di i mudalità di sparghjera di u dispusitivu d'incubazioni publica tarrituriali.
 Rapport n° 279 : Rapport d'information sur l'évolution des modalités de déploiement du dispositif d'incubation publique territoriale.

M. PAOLINI évoque à nouveau le rapport n° 279. Il ajourne le vote du rapport et décide de son report à une prochaine Commission Permanente ou session en Assemblée de Corse.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par la Présidente de l'Assemblée de Corse à 18 heures 22.

Fait à Aiacciu, le 26 octobre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



CUMMISSIONE PERMANENTE U 26 D'UTTOBRE DI U 2022

COMMISSION PERMANENTE 26 OCTOBRE 2022

ORDINE DI U GHJORNU ORDRE DU JOUR

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

 Raportu n^u 301: Appruvazione di i prucessi verbali di e Cummissione Permanente di u 28 di sittembre è di u 10 d'uttobre di u 2022.
 Rapport n° 301: Approbation des procès-verbaux des Commissions Permanentes du 28 septembre et du 10 octobre 2022.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

- Raportu n^u 264: Approvu di a cunvenzione di finanziamentu di l'associu OPRA A LECCIA Cumitatu di Quartieru (OLCQ).
 Rapport n° 264: Approbation de la convention de financement de l'association OPRA A LECCIA Comité de Quartier (OLCQ).
- Raportu n^u 265 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu dipartimentale di i pupilli di l'insignamentu publicu di Cismonte.
 Rapport n° 265 : Convention de financement de l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Haute-Corse.
- Raportu n^u 266: Cunvinzioni di partinariatu ingaghjatu trà a Cullittività di Corsica è u Centru Intercumunali d'Azzioni Suciali di u paesi aiaccinu.
 Rapport n° 266: Convention de partenariat engagé entre la Collectivité de Corse et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du pays ajaccien.
- Raportu n^u 268 : Smaterializazione di l'avisi di gravidanza.
 Rapport n° 268 : Dématérialisation des avis de grossesses.
- Raportu n^u 281 : Cunvenzione di finanziamentu di l'associu ADIE.
 Rapport n° 281 : Convention de financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

• Raportu n^u 282 : Cunvenzione di finanziamentu di l'associu « Corse Active Pour l'Initiative ».

Rapport n° 282 : Convention de financement de l'association « Corse Active pour l'Initiative (CAPI).

- Raportu n^u 283 Cunvenzione di finanziamentu pè u funziunamentu di u locu di vita Paese di legnu gestitu da a « Fraternité du partage ».
 - Rapport n° 283 : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie Paese di legnu géré par la Fraternité du partage.
- Raportu n^u 284 : Suvvinzioni di funziunamentu par l'attività d'accolta di ghjornu gistita da a FALEP in a cumuna d'Aiacciu.

Rapport n° 284 : Subvention de fonctionnement relative à l'activité d'accueil de jour gérée par la FALEP sur la commune d'Aiacciu.

- Raportu n^u 287 : Cunvenzione rilative à u finanziamentu di i dispusitivi d'alloghju d'urgenza per l'annu 2022.
 - Rapport n° 287: Conventions relatives au financement des dispositifs d'hébergement d'urgence pour l'année 2022.
- Raportu n^u 293 : Cunvenzione puntellu pè a lotta contru à a puvertà è per l'accessu à l'impiegu, trà a Cullettività di Corsica è u Statu, per l'eserciziu 2022.

Rapport n° 293 : Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi liant la Collectivité de Corse et l'État sur l'exercice 2022.

• Raportu n^u 294 : Cunvinzioni d'ughjittivi è di mezi di l'Ussirvatoriu Righjunali di a Saluta di Corsica par l'annu 2022.

Rapport n° 294 : Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 de l'Observatoire Régional de la Santé de Corse.

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- Raportu n^u 285 : Uparazioni di rivitulita di u tarritoriu di Prupià.
 Rapport n° 285 : Opération de revitalisation du territoire de Prupià.
- Raportu n^u 286 : Cunvenzione di trasferimentu di a gestione di a cansa d'accessu à u parcheghju intermudale di Furiani.

Rapport n° 286 : Convention de transfert de gestion de la bretelle d'accès au parking intermodal de Furiani.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITE

• Raportu n^u 267 : Rimessa di grazia à ghjuvore di l'anzianu pagadore dipartimentale di Cismonte.

Rapport n° 267 : Remise gracieuse en faveur de l'ancien payeur départemental de Haute-Corse.

<u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT - FORMATION</u> - RECHERCHE

- Raportu n^u 288: Dumanda di suvvenzione per l'attrazzera numerica di i stabilimenti publichi lucali d'insignamentu di Corsica à titulu di u prugramma operaziunale FEDER-FSE 2014-2020 Corsica.
 - Rapport n° 288 : Demande de subventions d'investissement pour l'équipement numérique des EPLE de Corse au titre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Corse.
- Raportu n^u 296 : Adesioni à u dispusitivu Territorii Numerichi Educativi. Rapport n° 296 : Adhésion au dispositif Territoires Numériques Educatifs (TNE).

FUNDIARIU / FONCIER

• Raportu n^u 289 : Aghjustu à a cunvenzione di cuncorsu tecnicu cù a SAFER Corsica in quantu à a 2X2 vie U Borgu / Talasani.

Rapport n° 289 : Avenant à la convention de concours technique avec la SAFER corse relative à la 2X2 voies U Borgu / Talasani.

RISORCE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

• Raportu n^u 277 : Determinazione di i raporti d'avanzamentu di gradu à a Cullettività di Corsica pè u 2022.

Rapport n° 277 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse pour l'année 2022.

 Raportu n^u 278: Mudificazioni di a cunvinzioni di missa à dispusizioni di parsunali di a Cullittività di Corsica pressu à a MDPH di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 278 : Modification de la convention de mise à disposition de personnels de la Collectivité de Corse auprès de la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse.

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Raportu n^u 279 : Raportu d'infurmazioni nantu à l'evuluzioni di i mudalità di sparghjera di u dispusitivu d'incubazioni publica tarrituriali.
 - Rapport n° 279 : Rapport d'information sur l'évolution des modalités de déploiement du dispositif d'incubation publique territoriale.
- Raportu n^u 299 : Mudificazione di i statuti di l'Agenza di sviluppu ecunomicu di a Corsica.
 - Rapport n° 299 : Modification des statuts de l'Agence de Développement Economique de la Corse.